

PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE

CHARTRE LOCALE D'INSERTION

1 - PREAMBULE : PRIORITE EMPLOI

Considérée comme prioritaire dans le champ de la solidarité et de la cohésion sociale, la question de l'emploi et de l'insertion par l'économique est un registre d'intervention majeure pour la Communauté d'Agglomération de Moulins

Projet intégré à une démarche d'appréhension globale et territorialisée des problématiques liées à l'emploi dans la perspective de la création d'une "Maison de l'Emploi"

L'insertion par l'économique doit être l'occasion de promouvoir sur notre territoire une conception citoyenne de la commande publique et une concertation renforcée entre les entreprises et les acteurs de l'emploi. Elle doit constituer un levier territorial fort.

Elle peut représenter pour l'ensemble des partenaires, un facteur de progrès interne et de valorisation externe.

2 - UN DISPOSITIF POUR RENFORCER LA COHESION SOCIALE : LA CHARTRE NATIONALE D'INSERTION DE L'ANRU

La loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine stipule dans son article 10, que "...l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine élabore et adopte, dans les 9 mois suivant sa création, une charte d'insertion qui intègre dans le programme national de rénovation urbaine les exigences d'insertion professionnelle des habitants..."

Le règlement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine stipule qu'un projet faisant appel aux concours financiers de l'Agence doit se conformer à la présente charte d'insertion. Ainsi, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage signataires des conventions pluriannuelles de rénovation urbaine sont tenus d'en respecter les dispositions.

La contribution des projets aidés par l'ANRU au développement durable des quartiers concernés résulte notamment de la complémentarité des interventions qu'ils prévoient sur le cadre urbain avec les actions de développement économique et social des quartiers.

Les investissements menés sur ces territoires doivent donc améliorer les conditions de vie et d'emploi de leurs habitants, et l'ambition du programme national de rénovation urbaine doit se traduire par un effet de levier majeur pour l'insertion professionnelle des habitants des quartiers.

Pour répondre à ces objectifs, une charte locale d'insertion est établie sur

- un diagnostic partagé
- la définition des objectifs d'insertion
- la définition d'une organisation

3 - L'APPLICATION DE LA CHARTRE AU NIVEAU LOCAL : PARTENARIAT ET DIAGNOSTIC

3-1 - Partenariat et Diagnostic

Une réelle démarche partenariale est engagée afin de mobiliser les interlocuteurs qualifiés et structurer les rôles et missions de chacun autour d'un coordinateur, véritable animateur de la cellule opérationnelle

Un diagnostic partagé a été établi, répondant aux exigences d'une éventuelle création d'une Maison Pour l'Emploi, avec des déclinaisons

- Territoriale : ZUS, villes, Moulins Communauté, zone SPE et Département

- Par année (selon les sources) 2000, 2003 et 2005
- Par thématique : Analyse de la précarité / social
Analyse de la demande d'emploi
Analyse de l'offre d'emploi
Analyse de l'offre d'insertion et de formation
Analyse économie et entreprises

Une approche spécifique ciblant les quartiers concernés par le P.R.U., extraite du précédent document, permet d'appréhender directement leurs spécificités dans les thématiques citées (cf annexe 1).

3-2 - Objectifs

Lier dépenses publiques, emploi et insertion sociale et professionnelle en développant :

- l'engagement social et économique
- une réflexion des acteurs engagés dans l'action
- un lien entre le secteur économique et le secteur social-insertion à travers la cellule opérationnelle et l'équipe locale du Service Public pour l'Emploi

La construction de parcours d'insertion cohérents, progressifs et personnalisés

La prise en compte de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des entreprises

La charte locale d'application a **2 objectifs d'insertion** :

- un minimum égal à 5 % du nombre total d'heures travaillées dans le cadre des travaux d'investissement du projet financé par l'ANRU, réservées aux habitants des ZUS. A titre indicatif, le nombre d'heures estimées pour l'ensemble des travaux est de 1 000 000, soit 50 000 heures minimum dévolues à l'insertion sur l'ensemble du programme (environ 10 000 heures par an). (Cf annexe 2 précisant la répartition des différents volumes) d'heures par lot (Source Moulins Habitat)
- un objectif d'insertion au minimum égal à 10 % des embauches directes ou indirectes effectuées dans le cadre de la gestion urbaine de proximité et de la gestion des équipements faisant l'objet d'aides de l'ANRU. A titre indicatif, au 01/06/2006, environ 80 emplois en contrats aidés (CAE ou CA) sont recrutés ou prévus par les différents signataires de la convention ANRU, dont 9 sont, dorénavant et déjà, affectés aux secteurs concernés par le PRU.

3-3 – Structuration et fonctionnement

COMITE DE PILOTAGE « PRU »	
Piloté par	▪ Etat ▪ Moulins Communauté
Composé de	▪ Conseil Régional ▪ Conseil Général ▪ Ville de Moulins ▪ Ville d'Yzeure ▪ OPAC - Moulins Habitat ▪ OPDHLM ▪ SCOP Blanc Mesnil ▪ CDC ▪ Foncière Logement
Rôle	Suivi du Programme de Renouvellement Urbain dans sa globalité

COMITE DE PILOTAGE « VOLET INSERTION »	
Piloté par	▪ Moulins Communauté
Composé de	▪ Etat ▪ Conseil Régional ▪ ASSEDIC ▪ Moulins Communauté ▪ Conseil Général ▪ AFPA ▪ ANRU ▪ ANPE ▪ OPAC – Moulins Habitat
Rôle	• Niveau institutionnel et politique • Fixe les axes et orientations prioritaires dans ce domaine • Est garant de la participation financière et concrète des partenaires • Suit la montée en charge des actions et les objectifs de résultat • Se réunit 2 fois par an

COMITE TECHNIQUE « VOLET INSERTION »	
Piloté par	▪ Moulins Communauté
Composé de	▪ Etat (DDTEFP) ▪ Conseil Régional ▪ ASSEDIC ▪ Moulins Communauté ▪ Conseil Général ▪ AFPA ▪ ANRU ▪ ANPE ▪ OPAC – Moulins Habitat
Rôle	• Niveau technique et ingénierie • Mise en œuvre des actions en fonction des besoins indiqués par la cellule opérationnelle et des orientations du Comité de Pilotage • Evaluation qualitative et force de proposition pour le Comité de Pilotage

CELLULE OPERATIONNELLE	
Piloté par	• Moulins Communauté
Composé de	• Un animateur de Moulins Communauté + Appui du Chef de Projet Politique de la Ville • Représentants des “suivis individualisés”
Rôle	• Mobilisation des partenaires, des publics et des entreprises • Coordonne et assure le suivi des parcours individuels • Pôle ressource Public, Entreprises et Partenaires • Décide des entrées des publics en insertion et effectue des bilans réguliers • Repérage pour le Comité Technique des manques sur le terrain • Se réunit tous les 15 jours

OPERATEURS PRESTATAIRES	
Composé de	• Organismes de formation, structures d'insertion...
Rôle	• Réalisent les actions => de mobilisation => d'accompagnement => de formation => de mise en activité => de placement à l'emploi • Etablissent un bilan des actions, sont sources et forces de proposition pour la cellule opérationnelle et le Comité Technique

3-4 - Engagements du Maître d'Ouvrage

Le maître d'ouvrage ayant signé une convention avec l'ANRU s'engage à

- participer activement à la mise en oeuvre de l'application locale de la charte
- soutenir l'insertion professionnelle des publics dans leur commande

En qualité de maître d'ouvrage, il déclinera les conditions et les modalités de la démarche d'insertion au regard, notamment des articles 14, 30 et 53 du Code des Marchés Publics 2001 et 2004 afin d'étudier au mieux les intérêts des populations en difficulté.

Appuyer et suivre les entreprises dans la mise en oeuvre de la clause d'insertion et mobiliser les partenaires de l'insertion professionnelle dans le cadre du dispositif d'accompagnement défini ci-dessus.

Promouvoir et mobiliser les différents contrats aidés du Plan de Cohésion Sociale notamment, en fonction des besoins recensés.

3-5 - La Clause d'Insertion

Inspirée de l'article 14 du Code des Marchés Publics et en accord avec la charte nationale d'insertion de l'ANRU, la Clause d'Insertion est le dispositif qui permet de promouvoir l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion, de lutter contre le chômage et de répondre aux besoins des entreprises. Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain, le maître d'ouvrage s'est engagé à insérer une clause d'insertion dans les marchés (Titre IV, art 11)

Le travail sur la clause d'insertion est mené par les comités de pilotage et technique dans le cadre de la structuration présentée auparavant et doit permettre de:

- mobiliser les interlocuteurs qualifiés et structurer les rôles et missions
- repérer les opérations permettant la promotion de l'insertion et de l'emploi
- identifier les publics bénéficiaires
- Informer les entreprises candidates, mettre au point la réalisation de l'engagement, aider à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC)

3-6 - Dispositif d'accompagnement des publics

Mise en place d'un système de suivi des publics bénéficiant de l'action de promotion d'insertion et de l'emploi du Projet de Renouvellement Urbain, au travers de la Cellule Opérationnelle et l'équipe locale du Service Public de l'Emploi

- entrées et sorties des publics : engagements préalables, critères d'entrées, repérage et mobilisation du public
- optimisation des procédures et des méthodes d'intervention entre les partenaires : dossiers de suivi personnalisé, référents de parcours...
- mise en oeuvre d'un parcours d'insertion personnalisé : plan de formation et d'insertion, filières d'insertion en lien avec l'article 30...

3-7 - Evaluation

Le respect des objectifs constitue l'un des éléments qui conditionnent l'appui financier de l'ANRU au Programme de Renouveau Urbain. Moulins Communauté transmet au moins une fois par semestre au délégué territorial de l'Agence, les indicateurs suivants :

- Nombre d'heures travaillées par type de marché / prestation / opération
- Types de structures d'insertion bénéficiaires de l'article 30 du Code des Marchés Publics
- Typologie des populations bénéficiaires : sexe, âge, durée de chômage...
- Situation des populations bénéficiaires à 6 et 12 mois après la fin du marché
- Embauches directes et indirectes effectuées pour la gestion urbaine de proximité et la gestion des équipements du quartier
- Type de contrats utilisés lors de l'embauche (apprentissage, contrats aidés...)
- Eléments connexes (délinquance, prestations sociales...)

4 – ENGAGEMENTS

Pour l'Etat et pour l'ANRU

M. Le Préfet de l'Allier

Pour Moulins Communauté

M. Le Président

**Pour le Conseil Régional
d'Auvergne**

M. Le Président

Pour le Conseil Général de l'Allier

M. Le Président

Pour la Ville de Moulins

M. Le Député - Maire

Pour la Ville d'Yzeure

M. Le Maire

Pour Moulins Habitat

Mme La Présidente

Pour l'OPDHLM de l'Allier

M. Le Président

Pour la SCOOP Blanc Mesnil

M. Le Président

**Pour la Caisse des Dépôts et
Consignations**

M. Le Directeur Régional

**Pour l'Association Foncière
Logement**

M. Le Président

Pour l'Association Collegram

M. Le Président